

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1839)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° CD103

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, Mme Taurine, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat,
M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et M. Ruffin

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« , publiques ou privées, »

les mots :

« publiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le texte actuel entérine l'optique selon laquelle l'ANCT ne puisse développer son offre d'ingénierie que dans le cas où serait observée une carence de l'offre privée dans les territoires. Au contraire, nous croyons que la future agence doit mobiliser une offre d'ingénierie essentiellement publique.

Nous n'avons eu de cesse de dénoncer le démantèlement du CEREMA et des autres opérateurs publics dans le champ d'une transition écologique plus que nécessaire face à l'urgence écologique. Des élus locaux abandonnés, avec des ressources humaines et financières amoindries et une perte de compétences publiques en matière d'ingénierie : voilà le cocktail explosif d'une impossible transition écologique.